

Sites Natura 2000

« Gorges de la Sioule »

Directive Oiseaux

Directive Habitats

Réunion du Comité de Pilotage

29 juin 2011

Les Ancizes-Comps





Ordre du jour:

- Mesures Agri-Environnementales Territorialisées
- Études scientifiques (Marais de Vauvernier, suivis d'espèces...)
- Communication (bulletin)
- Autres actions : Avancement des travaux au belvédère de Menat
- Charte Natura 2000
- Modification du périmètre du Site Natura 2000 « Gîtes de la Sioule »
- Actions 2011-2012 : Site Internet, contrats Natura 2000...

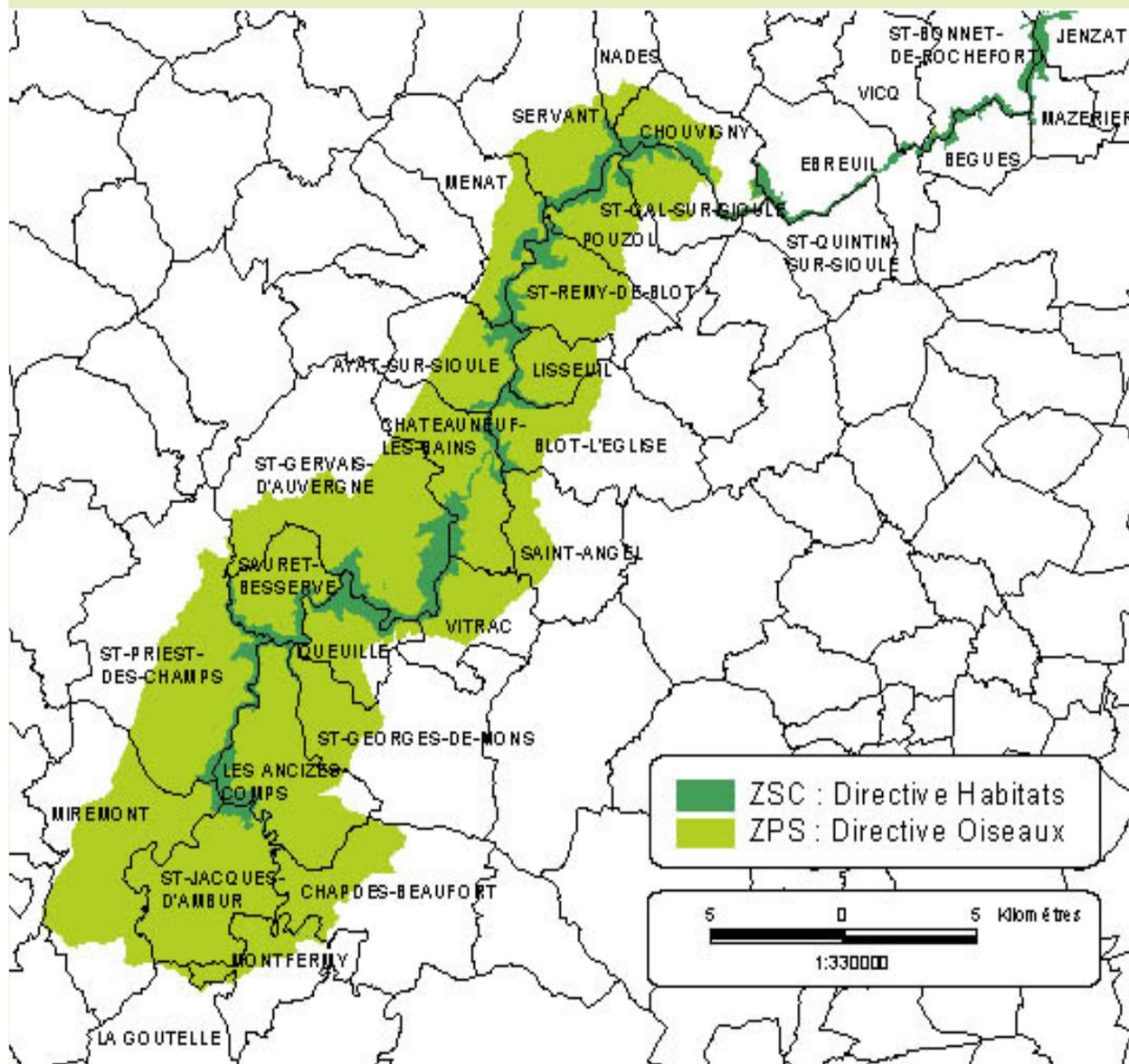
➤ Le Site Natura 2000

Le site Natura 2000 « Gorges de la Sioule » est concerné par les deux directives européennes :

- Au titre de la directive « Oiseaux » : la zone d'étude couvre 26 026 ha ;

- Au titre de la directive « Habitats » : le site s'étend sur 3 737 ha de Bromont Lamothe (63) à Jenzat (03)

33 communes concernées dont 25 dans le **Puy de Dôme** et 7 dans l'**Allier**





➤ Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (ex CTE – CAD)

• Rappel:

Contrat basé sur le volontariat, conclu entre un exploitant agricole et l'État pour 5 ans, sur des parcelles déclarées en SAU

Contrat rémunéré annuellement, Engagement à la parcelle

MAET portent sur des habitats d'intérêt communautaire (lande sèche, pelouse sèche, prés salés) et sur des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (prairies riveraines, haies, Grandes cultures)

Objectifs des MAET : maintenir des pratiques agricoles favorables à la présence des habitats et espèces IC



• MAET proposées sur le site « Habitats »

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Montant de la mesure	Nom de la mesure
<i>Pelouses sèches 6210 Landes sèches 4030</i>	<i>AU_SIOU_PS1</i>	<i>261 €/ha/an</i>	<i>Gestion extensive des pelouses sèches et des landes sèches d'intérêt communautaire</i>
<i>Landes sèches 4030 (superficie >5ha)</i>	<i>AU_SIOU_LS1</i>	<i>281 €/ha/an</i>	<i>Gestion pastorale des landes sèches d'intérêt communautaire</i>
<i>Prés salés 1340 et habitats associés</i>	<i>AU_SIOU_PS2</i>	<i>233 €/ha/an</i>	<i>Gestion pastorale des Prés salés d'intérêt communautaire et habitats associés</i>
<i>Prairies riveraines</i>	<i>AU_SIOU_HE1</i>	<i>228 €/ha/an</i>	<i>Gestion extensive des prairies avec absence de fertilisation minérale et organique</i>
<i>Prairies riveraines</i>	<i>AU_SIOU_HE2</i>	<i>164 €/ha/an</i>	<i>Gestion extensive des prairies avec limitation de la fertilisation azotée (60u/ha/an)</i>
<i>Linéaires de haies mitoyennes</i>	<i>AU_SIOU_HA1</i>	<i>0.47 €/ml/an</i>	<i>Entretien des linéaires de haies</i>
<i>Linéaires de haies</i>	<i>AU_SIOU_HA2</i>	<i>0.86 €/ml/an</i>	<i>Entretien des linéaires de haies</i>

Diagnostic d'exploitation réalisé par l'ADASEA et la Chambre d'Agriculture de l'Allier avant engagement des agriculteurs dans une MAET, diagnostic rémunéré à l'exploitant après engagement

Plan de gestion pastoral réalisé par le Conservatoire des Sites de l'Allier pour les Landes de Péraclous et le Marais de Vauvernier





- **MAET proposées sur la zone « Oiseaux »**

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Montant de la mesure	Objectifs de la mesure
<i>Linéaires de haies</i>	<i>AU_SIOU_HA1</i>	0.47 €/ml/an	Entretien des linéaires de haies
<i>Linéaires de haies</i>	<i>AU_SIOU_HA2</i>	0.86 €/ml/an	Entretien des linéaires de haies
<i>Prairies de fauche</i>	<i>AU_SIOU_HE3</i>	182 €/ha/an	Retard de fauche sur prairies (fauche après le 15 juin)
<i>Grandes cultures</i>	<i>AU_SIOU_GCI</i>	187 €/ha/an	Réduction du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires sur grandes cultures

Diagnostic d'exploitation réalisé par l'ADASEA du 63 et la Chambre d'Agriculture de l'Allier avant engagement des agriculteurs dans une MAET, diagnostic rémunéré à l'exploitant après engagement

Puy-de-Dôme: 2011, Arrêté Sécheresse autorisant la fauche avant le 15 juin pour la mesure retard de fauche AU_SIOU_HE3



➤ MAET sur les « Gorges de la Sioule »

• Contractualisation :

- **2009: 11 exploitations agricoles engagées sur la ZSC**

Allier : **43 ha** de prairies, **20 ha** de landes sèches, **15 ha** de prés salés et habitats associés, **850 ml** de haies

Puy de Dôme : **28 ha** de prairies et **450 ml** de haies

- **2010: 10 exploitations engagées sur la ZSC et la ZPS**

Allier: **6400 ml** de haies

Puy-de-Dôme: **40.73 ha** de prairies de fauche et **21 200 ml** de haies

- **2011: 1 agriculteur engagé sur la ZPS dans le Puy-de-Dôme**

7 ha de prairies de fauche

1379.88 ml de haies



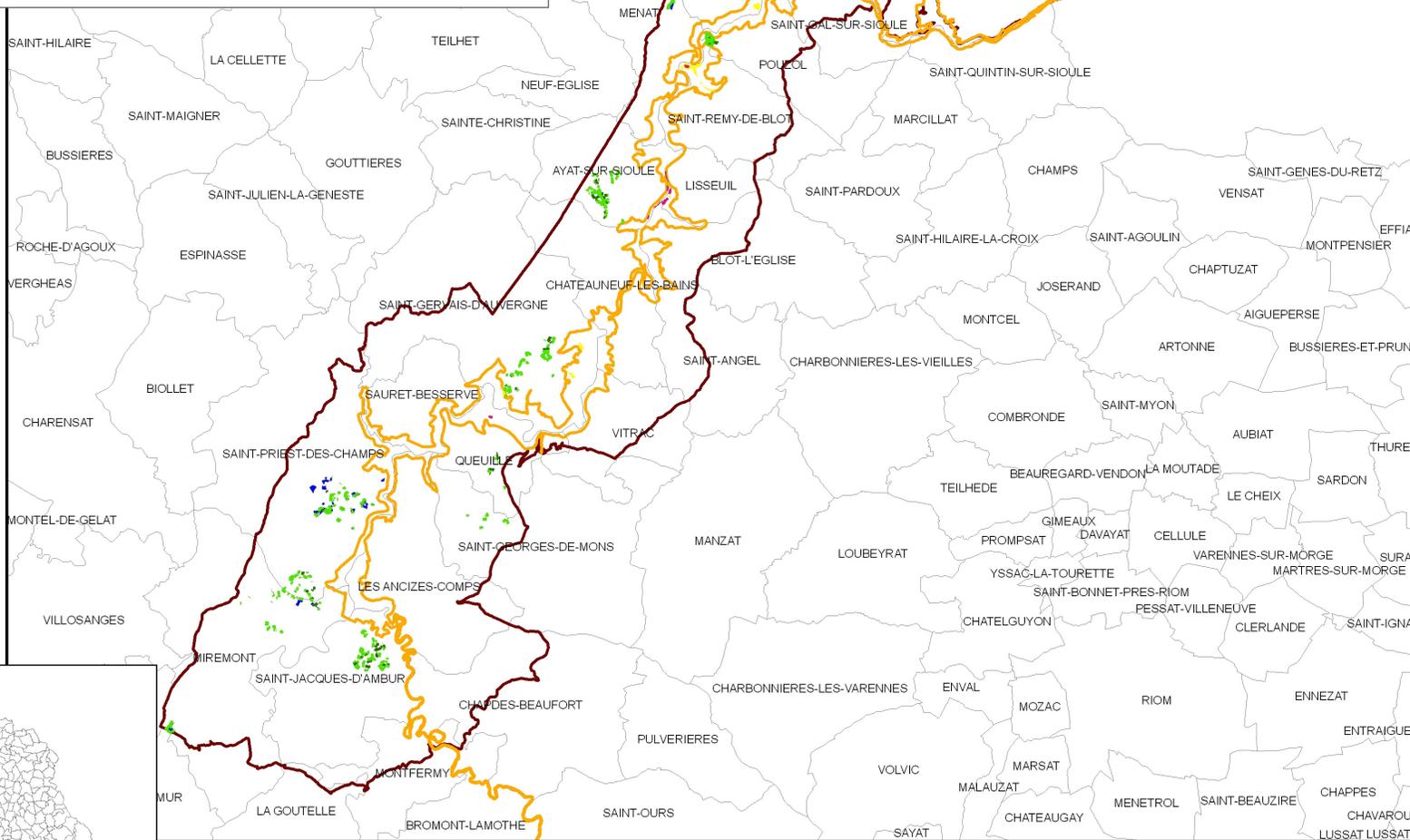
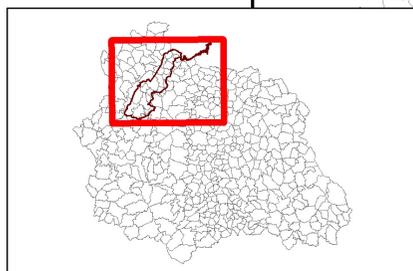
Sites Natura 2000 des Gorges de la Sioule :
- Zone de Protection Spéciale (FR8312003)
- Zone Spéciale de Conservation (FR8301034)

Bilan des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
Campagnes 2009 - 2010 - 2011

Carte d'ensemble



- Linéaires engagés 2009-2010-2011**
- MESURE**
- AU SIOU HA1
 - AU SIOU HA2
- Surfaces_SIOU**
- MESURE**
- AU SIOU HE1
 - AU SIOU HE2
 - AU SIOU HE3
 - PERIMETRE_ZSC
 - PERIMETRE_ZPS
 - communes63



Conception et réalisation : ADASEA du Puy de Dôme
 Aucune copie ni diffusion sans autorisation



➤ **Marais de Vauvernier : étude préalable à la réalisation d'un plan de gestion (CSA)**

Prairies humide avec source salée d'IC :

Restauration d'un site unique dans le département

Fort intérêt patrimonial lié à la présence d'une végétation halophile

Objectifs de l'étude :

Maintenir la source salée dans son état naturel

Restaurer et entretenir des zones d'épanchement d'eau salée afin de favoriser la végétation halophile

Maintenir la prairie

Sensibiliser à la préservation de ce patrimoine





Site « Habitats »

19 hectares

Dernier marais salés de l'Allier

Mosaïque de milieux

Source salée entourée de prairies pâturées et fertilisées



Espèces patrimoniales :

Agrion de Mercure

Agrion délicat

Samole de Valérand

Laïche à épis distants

Scirpe glauque

Scirpe maritime ...





➤ Études scientifiques

- Marais de Vauvernier

Programme sur 5 ans, actions réalisées en 2010:

- Suivi de la mise en œuvre des MAET « Gestion pastorale des prés salés et landes sèches d'intérêt communautaire et milieux associés », ajustement du plan de gestion pastorale
- Synthèse de l'étude hydrologique, élaboration d'une notice de gestion synthétique du marais
- Poursuite accord foncier : aucun accord foncier trouvé encore à ce jour
- Le marais perd son intérêt patrimonial et son caractère halophile a régressé
- un accord foncier permettra la signature d'un contrat Natura 2000 pour permettre sa restauration et la mise en place d'une gestion conservatoire





➤ Étude de la répartition de la Loutre d'Eurasie (*Lutra lutra*)

- Loutre bien implantée sur l'ensemble du site Habitats
- Conditions de survie de l'espèce réunies, très bon potentiel alimentaire (poissons, écrevisses, amphibiens)
- Habitat offrant de nombreux gîtes et une bonne liberté de circulation





➤ Etat des populations de Pie-grièche écorcheur et d'Alouette lulu

- inventaire de l'ensemble de la population nicheuses dans plusieurs quadrats standardisés
- estimation des populations de la ZPS réévaluée au vu des résultats obtenus et en fonction des milieux disponibles dans la ZPS
- 8000 ha (52 %) de milieux potentiellement favorables (système prairial, ouvert et bocager, cultures, landes et friches)
- Alouette lulu (*Lullula arborea*): 500 à 900 couples
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*): 1200 à 1600 couples

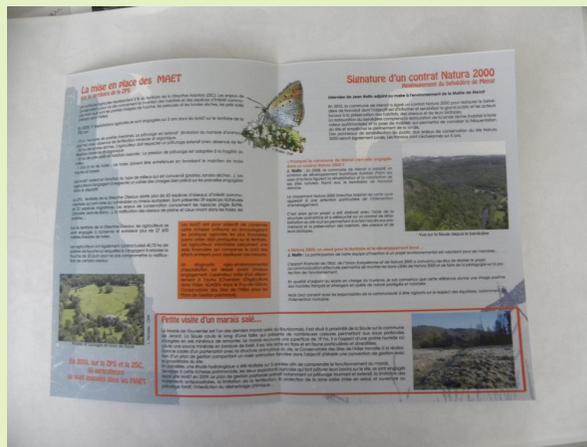




➤ Communication

- 1 Bulletin en décembre 2010

- Thèmes abordés: bilan des MAET, le rappel de la législation et des bonnes pratiques concernant la circulation des véhicules motorisés, communication sur la Charte Natura 2000, le bilan des actions menées
- Bulletin distribué au cours des réunions et des rencontres





➤ Travaux Contrat Natura 2000 Menat belvédère de Navoirat

Sensibilisation du public

- panneau d'accueil et table de lecture du paysage
- mobiliers d'accueil du public

Restauration de la lande sèche :

- bûcheronnage des bouleaux, débroussaillage, décapage de la ronce, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de coupes
- mis en défens de la lande





➤ Photos du belvédère





➤ Charte Natura 2000

Quelques propositions de rectifications de la Charte:

- Engagements Milieux forestiers:

Pour les parcelles de plus de 0.5 ha, maintenir à minima la proportion de 2 arbres morts ou sénescents et 2 arbres sains à cavités par ha d'un diamètre minimum de 35 cm (à 1.30m du sol)

Précision à intégrer:

- En cas de contrôle, s'appuyer sur le diagnostic réalisé avant engagement (nombre d'arbres morts ou à cavités trouvés par parcelle) pour ne pas pénaliser les jeunes peuplements



- Proscrire ou suspendre, dans un rayon de 150 m, les travaux forestiers entre Mars et fin Août, lorsqu'une espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux niche sur la parcelle. Toutefois, cette limite pourra être ajustée en concertation avec le ou les signataires.

Liste de référence: aigle botté, bondrée apivore, busard cendré et Saint-Martin, circaète Jean-le-Blanc, engoulevent, pic cendré et pic noir

Proposition:

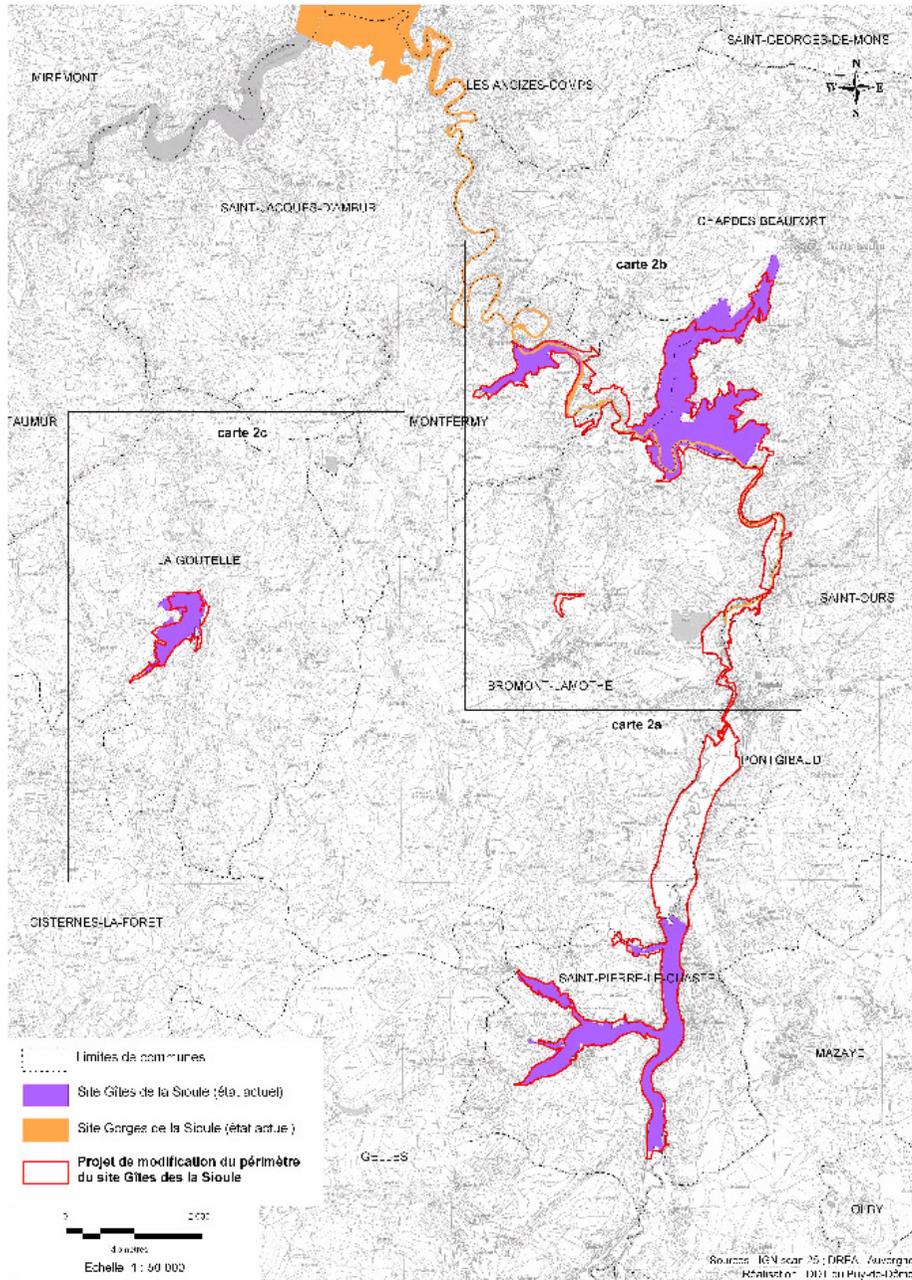
- Proscrire ou suspendre, dans un rayon de 150 m, les travaux forestiers entre Mars et fin Août, lorsqu'une espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux niche sur la parcelle. Toutefois, cette limite pourra être ajustée en concertation avec le ou les signataires **et en fonction de l'espèce présente, de la nature des travaux et de la situation du nid (topographie, végétation, etc).**



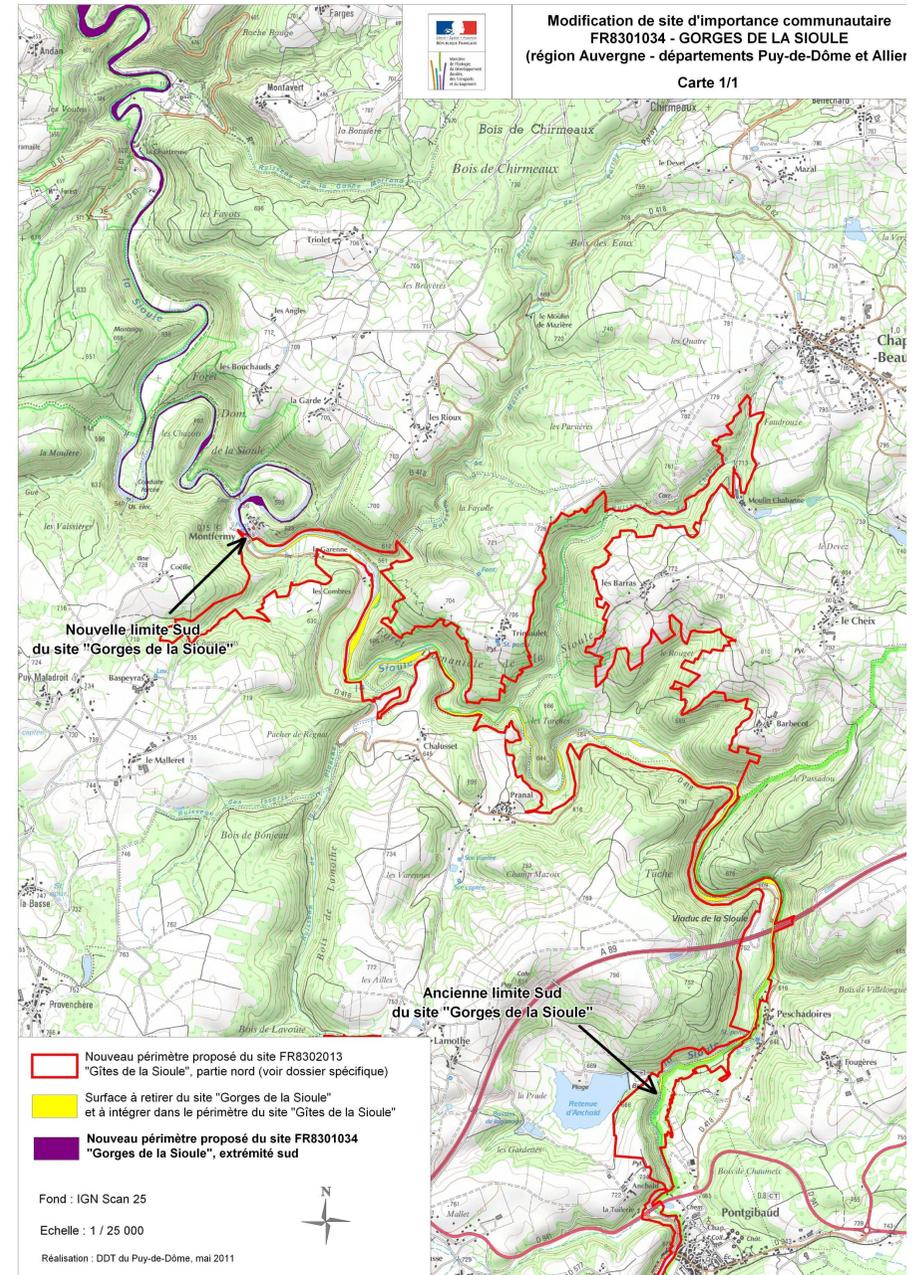
➤ Modification du périmètre du site du Site N2000 « Gîtes de la Sioule »



Carte 1 : Plan de localisation



Modification de site d'importance communautaire
FR8301034 - GORGES DE LA SIOULE
(région Auvergne - départements Puy-de-Dôme et Allier)
Carte 1/1





➤ Autres Animation 2010- 2011

Réunions: ZAC de Queuille: recherches de mesures compensatoires (Manzat Communauté): réunion en février et juin 2011

CRAE, (Commission Régionale Agro-environnemental): novembre et mars 2011

Recherche de contrats Natura 2000: réunion avec la LPO, le CRPF agent de développement de la mairie des Ancizes (2010)

Loisirs motorisés: juin et septembre 2010

Suivis des dossiers en lien avec le site: SAGE (CLE, commission thématique, inventaires des ZH, Contrat territorial de la Sioule), projet de RNN, étude de faisabilité d'arasement du seuil de Menat, Contrat Nature et Paysage, conférence des partenaires de la Comcom Pontgibaud, Sioule et Volcans, Décharges des Ancizes Comps, Aménagement de la mare à sonneur à ventre jaune dans les Gorges de Chouvigny (CG63, l'association Hyla)

2010: 13 réunion depuis fin juin 2010

2011: 15 réunions depuis début 2011

Projet en cours: création d'un **site Internet:** présentation du site, mise à disposition de la Charte Natura 2000, du Docob, des cahiers des charges des contrats Natura 2000, explication de la démarche Natura 2000, suivis des actions...





➤ Préprogramme 2011- 2012

- Commencer la réactualisation du Docob (actualisation des données...)
- Mettre l'accent sur la communication auprès des propriétaires privés, des élus...
- Projet de montage de contrat Natura 2000:

Blot l'Eglise: Fermeture cavité à chauves-souris

Site escalade: sensibilisation à la présence du Faucon pèlerin

Lutte contre les espèces invasives (Blot l'Eglise, Chateauneuf...) en concertation avec l'animatrice du SAGE et du l'animateur du Contrat Territorial de la Sioule

Marais de Vauvernier

Contrats forestiers: recherche de contrats en partenariat avec le CRPF

- Communiquer sur la Charte et les contrats Natura 2000 forestiers
- Suivis des projets
- Réalisation d'un diagnostic de territoire sur les loisirs motorisés en partenariat avec le SMADC des Combrailles

Sites Natura 2000

« Gorges de la Sioule »

COPIL – 29 juin 2011

MERCI DE VOTRE ATTENTION

